

République Française
Département Loiret
Commune de Montcresson

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/03/2025

Référence
2025_27

Objet de la délibération
Service public de l'assainissement collectif : Budget Primitif 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	10

Date de la convocation
17/03/2025

Date d'affichage
17/03/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Montargis
Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2025 et le 24 Mars à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, en sous la présidence de Monsieur GERMAIN Alain, Maire

Présents : M. GERMAIN Alain, maire, M. POINTEAU Gérard, Mme DAVESNE Sylvie, Mme CANET Josselyne, Mme DRÉAN Evelyne, Mme LEROY Sandra, M. BARDET Philippe, Mme CERNON Catherine, Mme PARODAT Sandra, Mme CHAMBON Marion

Absents excusés : M. CLARISSE Laurent, M BESSE Gérard, M. DÉGÉ Christophe

Absent : M. MAREST Nicolas

A été nommée secrétaire : Mme CANET Josselyne

Objet de la délibération : Service public de l'assainissement collectif : Budget Primitif 2025

Vu le code général des collectivités territoriales
Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,
Vu la délibération 2025_ 26 du 24/03/2024 décidant de l'affectation des résultats comptables 2024 du service de l'assainissement au budget primitif 2025 du service public l'assainissement collectif

Sur proposition de M.GERMAIN Alain

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Adopte le budget primitif 2025 du service de l'assainissement collectif comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses : 162 725.88 €

Recettes : 162 725.88 €

Section d'investissement

Dépenses : 212 812.64€

Recettes : 212 812.64 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 20/03/2025

Le Maire

Alain GERMAIN

